



ÉDITO-PRESTO
-À corps défendant3

ACTUALITÉ
-Ni malade, ni coupable! 4
-My cunt, my choice5

AU NOM DU CORPS
Thanks for asking6

AU NOM DU FIX
-Scarification et piercing7

AU NOM DU SAIN ESPRIT
-Entrevue avec un homme très courageux ..8

TRANCHE DE VIE
-Du quart à l'âme9

SAVAIS-TU ÇA?
-Dépistage10
-À la découverte des zones sans risques11

CRÉE-MOI
-Art dur12
-A thousand sun's12
-Une nouvelle équipe de Messagers !12
-Le corps13
-Emprisonnés dans leurs corps13

BD
Réalisée par :
-Peet14
-Gribouille15

MON UDI FIXE
-Planète ADDICQ16-17
-Sans-abri jusqu'en Abitibi18
-Marginalisée... et harcelée...19
-Des nouvelles de l'ADDICQ - Outaouais20
-Hommage à un camarade qui nous a quittés20

INFO-DROGUE
-Johnny ODs22
-Johnny fait une OD23

INFO DROIT
-Electrochoc24-25

INFO ITSS
-La chlamedia21
-Va donc à l'hosto avant de perdre ton bras...26-27

édito presto
À corps défendant

À mon sens, la qualité de vie de toute personne a un immense lien avec les droits qu'on leur reconnaît, mais surtout que l'on respecte. Souvent, on me demande de justifier en quoi les droits et devoirs ont un lien avec la santé. C'est pourtant clair! Pour vouloir prendre soin de soi et se donner la capacité de changer ses habitudes, il faut d'abord se reconnaître comme une personne qui a des droits, de vouloir les défendre et de prendre ses responsabilités pour améliorer son existence.

Voici comment la Charte des droits et libertés de la personne du Québec commence: «**CONSIDÉRANT** que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement; [...] que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi; [...] que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix; [...] que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général; »

En bref, il semblerait que nous avons droit à s'attendre d'avoir une société juste, inclusive, égalitaire et où nous sommes censés avoir le souci du bien-être des autres. Deux articles de ce document illustrent bien sur quoi nous avons collectivement travaillé durant 2011 afin d'atteindre une meilleure santé, une meilleure qualité de vie, une plus grande inclusion et plus de respect pour nos pairs.

L'Article 1

«**Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.**»

Tout ce que nous avons mis de l'avant en 2011 était en lien direct avec cet article. Les personnes qui consomment sont les mieux placées pour trouver des solutions pour améliorer leur qualité de vie. « Rien à notre sujet sans nous », a-t-on scandé toute l'année. Chacun doit être libre de son individualité et nous avons tous droit à notre sécurité. Que ce soit à travers les pages de

L'Injecteur, auprès des comités de travail ou lors de nos sorties publiques, nous avons démontré qu'il est possible d'unir les personnes qui consomment à celles qui ne le font pas afin d'offrir une meilleure qualité de vie à celles qui en ont réellement besoin. Vivement les Services d'Injection Supervisée au Québec !!

L'Article 2

«**Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'un autre motif raisonnable.**»

Nous avons beaucoup entendu parler en 2011 de l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance. Malheureusement, on a surtout entendu des personnes qui exposaient les irritants que causaient cette augmentation de pauvreté visible. Mais, revenons à l'Article 2. Nous avons collectivement le devoir de venir en aide à toute personne en danger. Nous devons ensemble assurer le droit à tous d'avoir un toit et de répondre à ses besoins de base. Si le droit à la santé pour tous existe, alors nous avons le devoir de l'offrir. Que doit-il arriver pour apporter l'aide à nos proches? Il faut cesser de ne toujours répondre qu'à ses propres besoins, et ce, au détriment des autres. Agir à corps défendant* ne doit pas être la seule solution!! ■

Karine
(coordonnatrice)

Source:
<http://www.expressio.fr/expressions/a-son-corps-defendant.php>

*À corps défendant : Expression qui vient du sous-entendu que, si la personne qui s'est défendue a dû faire du mal à autrui, c'est contre son gré, uniquement parce que c'était le seul moyen pour elle de se protéger.

Je tiens à souligner le triste départ de notre collègue Christian, Infoman de la région de l'Outaouais, qui nous a quitté en décembre dernier. Il a été pour nous tous une inspiration de justice et d'égalité. En sa mémoire, nous désirons poursuivre notre travail afin de diminuer les incompréhensions de sourds, d'élever notre capacité d'accepter la différence et de permettre à chacun d'entre nous de mieux vivre avec soi et les autres.
Salut Christian.